

Règlement d'utilisation de la SAE

à l'usage des grimpeurs et de toutes les personnes accompagnatrices

REGLEMENT INTERIEUR DE SECURITE

Règlement d'utilisation de la SAE du Club Alpin Français de VERNON

Conditions d'accès à la SAE :

Se conformer au règlement général d'utilisation des installations sportives municipales et régionales. Durant les créneaux horaires réservés à l'association, l'accès est réservé aux personnes adhérentes de l'association.

Recommandation d'utilisation :

Chaque séance doit être encadrée par une personne habilitée, ou nommée par le président, et disposant des compétences pour encadrer (sans obligatoirement être initiateur SAE).

- ⇒ Seuls les adhérents de l'association possédant une assurance en cours de validité sont autorisés à grimper pendant un créneau réservé à l'association CAF de VERNON. Néanmoins, en cas de journée promotionnelle, open, compétition ou initiation, l'association pourra accueillir des grimpeurs extérieurs, sous la responsabilité des cadres et encadrants des associations, clubs ou sections accueillis, qui devront s'assurer de la couverture de leur membres par une assurance en cours de validité.
- ⇒ Le nombre de grimpeurs autorisés dans cette salle est de 35 maximum sur chaque créneau horaire. Ce nombre sera plus important lors d'évènements spécifiques.
- ⇒ Seule l'utilisation du matériel du club est normalement autorisée sur la SAE. En cas d'utilisation de matériel personnel, le grimpeur devra le présenter et le faire valider au préalable par responsable de séance.
- ⇒ Il est strictement interdit de déplacer ou de rajouter des prises sans l'autorisation du responsable technique de la SAE.
- ⇒ Il est formellement interdit de se déplacer sur la structure porteuse derrière la SAE, sauf autorisation spéciale.
- ⇒ L'escalade en moulinette n'est autorisée que si la corde du grimpeur passe dans l'ensemble des mousquetons du relais (wishards).
- ⇒ L'escalade en tête n'est autorisée que si la corde du grimpeur passe dans l'ensemble des dégaines installées sur le mur. A noter que le grimpeur devra rajouter la ou les dégaines manquantes.
- ⇒ Chaque cordée devra **s'auto-vérifier mutuellement** avant de grimper et faire le nœud en bout de corde de l'assureur.
- ⇒ La pratique du **solo est strictement interdite** au-dessus de 3 mètres du sol (hauteur max atteinte par les mains).
- ⇒ L'utilisateur doit vérifier que tout est mis en œuvre pour assurer sa sécurité :
 - Etat de la SAE (état d'usure des relais et des dégaines si elles sont en place)
 - Etat du matériel (Corde, baudrier, mousquetons, système d'assurance).
- ⇒ Après utilisation, le matériel et les chaussons devront être rangés correctement dans les emplacements prévus à cet effet.
- ⇒ **Consignes en cas d'accident :**
 - **Personne à prévenir : L'encadrant de la séance, le président et le vice-président**
 - **N° de téléphone des secours : 18 N°direct de la caserne = 02.32.22.12.18**

Comportement :

D'une manière générale, chacun doit adopter un comportement permettant de respecter son intégrité physique ainsi que celles des personnes présentes dans son environnement.

Au sol :

- Les déplacements doivent s'effectuer dans le calme, en veillant à ne pas bousculer un assureur.
- Pour se déplacer il est interdit de passer entre la SAE et les assureurs. Il est nécessaire de passer derrière eux, de préférence à l'extérieur des tapis de réception.
- Aucun matériel (dégaines, système d'assurage, chaussons d'escalade, sac etc..) ne doit rester au sol près de la SAE. Le matériel doit être sur le porte-matériel ou rangé.
- En dehors de la corde, la zone d'assurage (tapis de réception) doit être dégagée.

Avant de grimper en moulinette ou en tête, le grimpeur doit:

- Savoir placer sur lui le baudrier et le fermer suivant les indications du fabricant et de l'encadrant.
- Toujours vérifier que la longueur de la corde qu'il utilise correspond à la voie qu'il effectue. Notamment sur les voies traversantes.
- Faire correctement le nœud d'encordement enseigné par l'encadrant (un nœud en huit avec nœud d'arrêt est obligatoire).
- Utiliser les techniques appropriées pour mousquetonner les dégaines.
- Mousquetonner tous les ancrages lors de l'escalade en tête.
- Lors de la descente en moulinette, le grimpeur doit savoir passer sa corde dans les mousquetons du relais (wishards).

L'assureur doit impérativement savoir :

- Parer le grimpeur avant le mousquetonnage du premier point.
- Utiliser les techniques d'assurage pour :
 - Assurer le grimpeur en moulinette.
 - Assurer le grimpeur en tête.
 - Faire descendre lentement le grimpeur, afin de limiter d'une part, les risques d'accident(s), et d'autre part, l'usure de la corde dans les mousquetons du relais (wishards).

Chaque cordée doit impérativement :

- S'auto-vérifier avant de grimper (nœud et système d'assurage).
- Faire un nœud en bout de corde de l'assureur.
- Employer les consignes verbales enseignées par l'encadrant pour communiquer.

Motif d'exclusion :

Toute personne ne répondant pas aux consignes du règlement ou ayant un comportement dangereux peut se voir stopper dans sa pratique, voire exclure de la salle.

Règlement intérieur de sécurité établi et voté par le Comité Directeur **le 27 Avril 2016.**

Le Président
Arnaud CARZON

